

L'actualité du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique

Janvier 2021

Aménagements du port de la Turballe : lancement du chantier

Pour permettre à toutes les activités maritimes de se développer sur le port de La Turballe (pêche, plaisance, énergies renouvelables, réparation navale, transport de passagers), le Département a engagé depuis 2015, en concertation avec le grand public, un projet de réaménagement évolutif du port.

Le syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique, créé en janvier 2020 pour mutualiser la gestion de 13 ports maritimes et fluviaux, de pêche et de plaisance, porte à présent ce grand projet d'aménagement du port de La Turballe.



Ce projet, véritable levier pour le développement de La Turballe et pour le territoire tant sur le plan économique que touristique, s'élève à 53 M€, cofinancé par le Département de Loire-Atlantique, la Région Pays de la Loire, l'État et Cap Atlantique. Ce chantier d'envergure va se dérouler en deux phases successives pour un aménagement évolutif du port. L'installation du chantier est en cours depuis décembre 2020, les travaux menés par l'entreprise Charier commencent en ce début d'année.

A partir du 27 janvier,

permanence Info travaux tous les mercredis du 15h à 17h sur RDV

Vous avez des questions sur les travaux ? Une permanence est organisée, par la ville de La Turballe et le syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique, tous les mercredis de 15h à 17h à partir du 27 janvier à la mairie de La Turballe (10 rue de la Fontaine) et sur RDV (02 40 11 88 00).

Un port multi-activités et dynamique

À La Turballe, le port affiche une bonne santé économique depuis plusieurs années. Activités de pêche, de plaisance, tourisme, ce port dynamique a également été choisi par EDF Énergies Nouvelles pour accueillir la nouvelle base de maintenance du parc éolien en mer situé au large de Saint-Nazaire d'ici 2021. Le port de La Turballe est unique en Loire-Atlantique de par la diversité des activités qu'il accueille et accueillera à terme :

- **La pêche** : dynamique grâce aux pêcheurs et performances de la criée.

- **La plaisance** : ce port en eaux profondes est un atout indéniable.
- **La réparation navale** : grâce à un élévateur à forte capacité et à une vaste zone technique.
- **Le trafic de passagers** : activité saisonnière aujourd'hui ciblée sur les îles morbihannaises, ce trafic ne demande qu'à se développer. A l'avenir, il est possible d'envisager des navettes touristiques en lien avec le futur champ éolien en mer.
- Les énergies marines renouvelables, **dont l'éolien en mer avec l'installation, dont les travaux sont également en cours, de la base de maintenance d'EDF-Renouvelables (Ex EDF-Energies Nouvelles) en lien avec le prochain parc éolien de Saint-Nazaire.**

L'aménagement du port de La Turballe a pour objectifs de :

- **Intégrer** la nouvelle base de maintenance liée au parc éolien en mer d'EDF-Re
- **Développer durablement** les capacités des activités traditionnelles du port : pêche, réparation navale, plaisance, transport de passagers...
- **Clarifier l'organisation** du port en dédiant un espace pour chaque activité, sur les quais et dans les bassins
- **Sécuriser les circulations**, dans le chenal comme sur les quais
- **Optimiser** l'existant et l'occupation de l'espace portuaire, dans un double souci de sobriété dans la dépense publique et d'évitement et réduction des impacts écologiques

Un aménagement évolutif réalisé en deux phases

De décembre 2020 à juin 2022, la première phase de travaux vise à sécuriser les accès au port et les activités économiques et plus précisément à :

- A. Sécuriser le port au moyen d'une digue étendue qui sera accessible aux piétons.
- B. Intégrer un terre-plein pour le développement économique des poles naval et pêche en séparant les flux d'activités.
- C. Créer un épi (nouvelle digue des Brebis) et une cale de mise à l'eau positionnée dans l'avant-port bénéficiant d'une gestion organisée.
- D. Déployer un quai EMR (énergies marines renouvelables)



La phase 2 du chantier, qui devrait se dérouler à partir de fin 2022 et en 2023, permettra de développer les autres usages du port :

- E. Optimiser les flux, les cheminements piétons et professionnels, rationaliser les stationnements et gérer les déchets.
- F. Développer un avant-port pour l'accueil de la plaisance et les services associés (collecte des eaux grises et noires, gestion des déchets...).
- G. Aménager le pôle passage et accompagner le développement de cette activité en lien avec la commune.
- H. Réaliser des darses pour élévateur à bateaux (darses : élément d'un quai aménagé afin de permettre à un élévateur à bateaux de sortir les embarcations de l'eau).
- I. Réagencer la zone suite au déplacement du pôle transport passagers.
- J. Supprimer la porte anti-tempête après s'être assuré de la bonne sécurisation du port.

Focus sur la Phase 1 des travaux – décembre 2020- juin 2022

Cette première phase de travaux va se dérouler en plusieurs étapes. Toutes les activités du port seront maintenues pendant la durée des travaux.

Etape 1 : Installer le chantier

Etape 2 : Préparer le prolongement de la digue

Etape 3 : Prolonger la digue et construire le nouveau terre-plein

Etape 4 : Finaliser la digue principale et construire la digue des brebis :

Etape 5 : Réaliser les nouveaux cheminements piétons sur la digue étendue et sur le

nouveau terre-plein

Étape 6 : Achever le quai EMR et la digue des brebis



Lancement d'une nouvelle délégation de service public sur les ports de Pornic

Les délégations de service public (DSP) des ports de Pornic (la Noëveillard et Vieux Port) arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Lors de leur réunion du 26 juin 2020, les élus du Syndicat mixte ont voté le lancement de la procédure permettant le renouvellement de cette DSP, dont la date prévisionnelle d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2022.

Il s'agira entre autres, pour le futur délégataire, de développer de nouveaux services aux usagers, notamment numériques, d'enclencher des partenariats avec les autres ports, de permettre une meilleure pratique du nautisme ou encore de renforcer l'attractivité touristique.

Tout ceci en favorisant des engagements forts en matière de développement durable (gestion des déchets, gestion des pollutions, réduction des consommations d'eau et d'électricité, recrutement de personnes éloignées de l'emploi...).

MESURES DE LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19 A METTRE EN ŒUVRE DANS L'ENCEINTE PORTUAIRE

De façon générale, rappel des gestes barrières

LA CAPITAINERIE

- Un seul usager à la fois dans la capitainerie : se signaler avant de rentrer
- Lavage des mains systématique (usagers) avant l'entrée dans la capitainerie : solution hydroalcoolique sur une table dans l'entrée
- Lavage régulier des mains (agents)
- Port du masque dès l'entrée dans la capitainerie, par l'utilisateur et par l'agent portuaire en présence d'un usager
- Port de la visière par l'agent en présence d'un usager
- Marquage au sol à 1 mètre de la banque d'accueil
- Plexiglas de protection posé sur la banque d'accueil
- Toute demande d'information, de réservation (grutage) doit être faite par téléphone
- Désinfection par les agents portuaires des surfaces de contact (borne d'accueil, poignée de porte ...) toutes les 5 visites

LE PORT

- Respect des gestes barrières
- Une seule personne (usager) à proximité de l'aire de grutage, lors des grutages
- Navette : 1 seul usager à bord
- Gestion de l'accès aux pontons en cas d'affluence par les agents pour la bonne application des gestes barrières